

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2008**

### **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

Etaient présents : de Bourrousse, Maire, Mme Degrott, M. Regnier, Mme Bellié, M. Doll, Mme Lucas, M. Millot, Mme Dussous, M. Bertin, Mme Poletto, Adjoint, Mmes Doitteau, Dumont, Deneufve, M. Martin, Mme Sautreau, MM Brouder, Dehaut, Valentin, Mme Lamare, MM Le Bricon, Chardon, Minguella, Mmes Mugneret, Jarjoura, Marcie, MM Rabany, Anjubault, Mme Louppe, MM Constantin, Stopinski, Mmes Wauquiez, Saunier, M. Loiseau.

**Mme Bellié** est élue secrétaire de séance.

**M. Rabany** fait un rappel historique de la gestion du compte-rendu sommaire des séances du conseil municipal. Le conseil avait lieu le mardi, le secrétariat général envoyait un projet de compte-rendu sommaire reprenant les différents propos des élus en séance, le vendredi ou le samedi aux différents groupes d'opposition en demandant un retour de leurs annotations pour le lundi à midi. Dans l'ensemble les corrections étaient globalement prises.

Suite à l'enregistrement des séances, le secrétariat mettant plus de temps à préparer le compte-rendu sommaire dans les délais, il a été proposé de faire un premier document comportant les délibérations avec le résultat des votes afin de procéder à l'affichage de la séance dans les 8 jours. Ils avaient protesté car ils trouvaient bien que le compte-rendu sommaire soit publié dans la semaine, mais son groupe a accepté ce système à deux vitesses bien que sur la fin il y avait quasiment quinze jours de décalage entre le conseil et le compte-rendu sommaire. Il constate qu'ils n'ont toujours pas eu le projet de compte-rendu du dernier conseil.

**M. le Maire** indique que le compte rendu sera communiqué dès demain.

**M. Rabany** demande qu'il y ait un temps raisonnable entre la date du conseil et la retranscription de l'ensemble des positions qui ont été exprimées. Un délai de 10 jours maximum lui semble adapté.

**Mme Saunier** indique qu'il va y avoir 2 conseils qui se suivent et que les comptes-rendus vont sortir quasiment en même temps. Il risque d'y avoir confusion. Elle demande de continuer, comme par le passé, de les envoyer par e-mail afin qu'ils puissent communiquer le plus rapidement possible les modifications éventuelles qu'ils souhaitent apporter.

**M. le Maire** indique que la proximité de deux conseils est exceptionnelle.

#### **01 – Installation du remplaçant d'un conseiller municipal démissionnaire**

**M. le Maire** indique que suite à la démission de Mme Brondani, M. Patrick Loiseau, premier candidat non élu de la liste « Carrière demain, ensemble gardons le cap » est installé en qualité de conseiller municipal.

#### **02 - Commissions municipales : création, composition, élection des membres**

**M. le Maire** précise que le conseil municipal peut former au cours de chaque séance des commissions chargées d'étudier des questions soumises au conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Dans les communes de plus de 3 500 habitants, la composition des différentes commissions y compris les commissions d'appels d'offres doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Il indique que le nombre de membres potentiels est mentionné pour chacune des commissions et que le nombre total est de 108 membres. Il propose que les places disponibles pour l'opposition varient entre 1 à 3. Soit il procède à des élections à scrutin secret pour toutes les commissions, soit il leur laisse un instant pour qu'ils s'organisent entre eux.

**Mme Saunier** demande pourquoi chaque groupe n'a pas le droit à un représentant dans les commissions de son choix.

**M. le Maire** indique que la représentation doit être proportionnelle. Le nombre de personnes par commission ouverte à l'opposition est de l'ordre de 30 sur 108, soit supérieur à ce qu'implique la représentation proportionnelle par rapport à la composition du conseil municipal.

**Mme Saunier** indique qu'il n'y a que 3 commissions qui l'intéressent. S'il y a des commissions de neuf membres ou plus, il peut y avoir 4 membres de l'opposition ce qui laisse largement la place à la majorité. Elle ne siègera pas à toutes les commissions.

**M. le Maire** précise que cela représente très imparfaitement la réalité du Conseil Municipal.

**M. Constantin** propose de voter à bulletin secret si l'assemblée en est d'accord afin d'éviter toute polémique.

**M. Anjubault** comprend parfaitement qu'il y ait des commissions avec 8 membres, étant donné qu'il y a 5 groupes dans ce conseil municipal, et que M. le Maire ait le souci d'avoir une majorité confortable. Le principe ne le choque pas. Il pense que le vote à bulletin secret est la meilleure solution.

**M. le Maire** précise que le souci n'est pas tant d'avoir une majorité confortable, mais une représentativité conforme au conseil municipal, ce qui est quand même différent et demande aux groupes d'opposition de préciser leurs candidats pour chaque commission.

**Mme Saunier** rappelle que les finances ont été l'un des très gros enjeux de cette campagne municipale. Chaque groupe a le droit d'être informé et d'avoir accès aux commissions essentielles qui pour elle sont les commissions finances, la commission environnement-développement urbain et développement économique. Ce sont les 3 commissions auxquelles elle souhaite assistées.

**M. le Maire** indique qu'en ce qui concerne la commission des finances, le nombre a été arrêté à 9 personnes. C'est une représentation qui n'a rien à voir avec la représentation du conseil municipal. Il a été fait en sorte que la représentativité soit respectée. Il essaye de rester fidèle au texte, le plus possible. C'est la raison pour laquelle les arrondis sont en leur faveur. Cela veut dire que s'il devait y avoir 4 élus d'opposition dans la commission des finances, il en faudrait 12 du groupe majoritaire, donc une commission de 16 personnes, cela ne semble pas gérable.

Il propose, compte tenu du fait qu'il y a 3 commissions qui sont extrêmement recherchées, de rajouter une place sur la commission Environnement-Aménagement Urbain, qui passe de 8 à 9 membres. Place laissée à l'un des 4 groupes. Ce qui fait qu'il y aura 3 commissions qui auront 9 membres : "Développement-Economique", "Environnement et Aménagement Urbain" et "Finances". Cela permet un certain équilibre.

Suite à l'annonce par Mme BELLIE, de la suppression de la commission Affaires sociales, M. Rabany demande que soit vérifié que le Centre communal d'action sociale (CCAS) peut se substituer à cette commission. Il considère que la décision de ce soir ne préjuge pas de la possibilité ultérieure de créer si nécessaire une telle commission

**Mme Bellié** donne le résultat des votes pour les commissions ci-dessus pour lesquelles le conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder au scrutin public :

#### 02a) scrutin public :

Nom commission	Nombre de membres	Titulaires
COMMUNICATION	7 membres	Doll T., Jarjoura C., Lamare L., Minguella P.Y. Sautreau J., Rabany B., Wauquiez V.
CULTURE-LOISIRS	8 membres	Poletto A., Jarjoura C., Dussous M.A, Doitteau G. Mugneret N., Valentin J.P., Louppe P., Wauquier V.
SPORTS SANTE HANDICAP	8 membres	Bertin G., Brouder D., Dehaut Y., Lucas C., Millot M. Poletto A. ,Louppe P., Stopinski J.
ENSEIGNEMENT JEUNESSE	8 membres	Lucas C., Le Bricon B., Dussous M.A, Poletto A., Chardon J.F, Dehaut Y, Anjubault P., Saunier E.
MARCHE D'APPROVISIONNEMENT	5 membres	Doll T., Bellié E., Jarjoura C., Sautreau J., Rabany B.
PETITE ENFANCE	7 membres	Dussous M.A., Bellié E., Dumont E., Le Bricon B., Lucas C., Anjubault P., Wauquiez V.
SECURITE	8 membres	Millot M., Bertin G., Brouder D., Chardon J.F., Degrott M., Le Bricon B., Marcie C., Stopinski J.
ENQUETES PUBLIQUES INSTALLATIONS CLASSES	5 membres	Millot M., Degrott M., Deneufve C., Le Bricon B., Marcie C.
COMMISSION PLEINIÈRE CUCS	10 membres	Valentin J.P., Dussous M.A, Deneufve C., Le Bricon B. Dumont E., Bellié E., Marcie C., Constantin P., Saunier E. Loiseau P.

#### 02 b) scrutin secret :

Le conseil municipal, a décidé de procéder au vote à scrutin secret pour les nominations et la fixation du nombre de représentants pour les commissions ci-dessous :

- ADMINISTRATION GENERALE - 8 membres

Sont élus membres de la commission **administration générale** :

- Degrott M., Bellié E, Bertin G., Chardon JF, Martin D, Minguella P.Y, Marcie C, Stopinski J.
- **ACTIVITES et DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – 9 membres**  
Sont élus membres de la commission **activités et développement économiques** :  
Doll T, Martin D, Jarjoura C, Dehaut Y, Dumont E, Sautereau J, Anjubault P, Wauquier V, Saunier E. .
- **ENVIRONNEMENT – AMENAGEMENT URBAIN – 9 membres**  
Sont élus membres de la commission **environnement aménagement urbain** :
  - Degrott M, Millot M, Deneufve C., Bertin G., Lucas C., Doitteau G., Rabany B., Constantin P., Loiseau P.
- **FINANCES - 10 membres**  
Sont élus membres de la commission **finances** :
  - Régnier T., Doll T., Chardon JF., Valentin JP., Poletto A., Dehaut Y., Rabany B., Wauquier V., Loiseau P., Saunier E.
- **TRAVAUX - VOIRIE - 8 membres**  
Sont élus membres de la commission **travaux-voirie** :  
Degrott M., Deneufve C., Lucas C., Millot M., Martin D., Brouder D., Anjubault P., Constantin P.

### 03 - Commission d'appel d'offres

**M. le Maire** indique qu'en application de l'article 22 du Code des marchés publics, la commission d'appel d'offres est composée des membres suivants : le maire ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 suppléants. Ils sont élus au scrutin secret sur la même liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

**M. Loiseau** annonce que si Mme Marcie se présente en tant que titulaire et M. Constantin en tant que suppléant, il retire sa candidature.

Dépôt des listes :

- Liste n°1 : (*Mieux Vivre à Carrières*)
  - Titulaires : Martin D., Deneufve C., Sautreau J., Degrott M.
  - Suppléants : Chardon JF, Valentin JP, Bellié E., Dussous MA
- Liste n°2 : (*Tous ensemble pour Carrières*) titulaire : Marcie C.
- Liste n°3 : (*Carrières, notre ville, notre avenir*) suppléant : Constantin P.

Après vote au scrutin secret ; sont élus membres de la commission **d'appel d'offres**.

- 1- Membres titulaires  
Martin D., Deneufve C., Sautreau J., Degrott M., Marcie C.
- 2- Membres suppléants  
Chardon JF, Valentin JP, Bellié E., Dussous MA, Constantin P.

### 04 Syndicats intercommunaux : désignation des délégués aux établissements publics de coopération intercommunale de la boucle de la Seine (C.C.B.S.)

#### 04a) Communauté de communes

**M. le Maire** propose de passer à la désignation des délégués aux établissements publics de coopération intercommunale. Pour commencer, la Communauté de Communes, 4 titulaires et 2 suppléants sont à déterminer. Il souhaite mettre en place les personnes suivantes : Mme Degrott, M. Doll, M. Régnier et lui-même en tant que titulaires et Mme Bellié et M. Bertin en tant que suppléants.

**M. Constantin** indique qu'ils se sont suffisamment élevés sur cette Communauté de Communes afin qu'il y ait une représentativité de l'opposition. Il pensait que ce soir, M. le Maire allait faire un geste en ce sens, afin d'ouvrir à l'opposition pour qu'il y ait véritablement une représentativité au sein de cette Communauté de Communes qui tourne actuellement sans aucune opposition.

**M. Rabany** partage ce point de vue. S'ils avaient été élus, ils auraient offert une place à une liste d'opposition. Il n'y a que 4 élus par commune, c'est la plus grosse Communauté de Commune de France, avec 160 000 habitants. C'est le plus mauvais taux de couverture d'une Communauté de Communes, si on prend le rapport élus-intercommunautaires-

nombre d'habitants. Son fonctionnement actuel est monocole, ce qui ne reflète pas la démocratie. Il y a de plus en plus de compétences qui sont prises en charge par cette communauté de communes, donc la seule solution, c'est d'élargir le nombre d'élus intercommunaux. Aujourd'hui il y en a 33 dans ce conseil municipal. Pour gérer une Communauté de 160 000 habitants, il y a moins de 30 élus.

**M. le Maire** indique qu'il n'est pas le responsable de la mise en place de l'intercommunalité en France où il y a le plus grand nombre d'élus que toute l'Europe peut avoir. Aucun pays ne peut rivaliser avec le nôtre tellement nous avons un "Mille-feuilles" dense en matière de représentants en tout genre. L'intercommunalité qui est celle de la CCBS est la manifestation de la volonté politique de mutualiser un certain nombre de moyens, c'est avant tout la représentation de l'exécutif de chacune des communes. Les pouvoirs politiques, un jour ou l'autre, détermineront s'il faut y avoir 4 élus par commune, 10 ou 15, dans quel cas on aura une énième assemblée supplémentaire en France. On aura multiplié le nombre d'élus, à ne plus savoir où les mettre et cela sera ingérable. Il souhaite précisément que la représentation de Carrières-sur-Seine à la CCBS soit celle de l'exécutif d'aujourd'hui.

**M. Anjubault** indique qu'effectivement, il y a énormément d'élus en France. S'il y a un ménage à faire, il ne faut pas commencer par l'intercommunalité, car c'est relativement récent, à peu près une dizaine d'années. Il faut l'encourager le plus possible, car c'est l'avenir.

**M. le Maire** indique que de toute façon il n'en a pas le pouvoir et qu'il est d'accord avec lui.

**M. Rabany** indique que la communauté de Houdan, dans les Yvelines a, à peu près le même nombre de communes, le même nombre d'élus, sauf qu'il y a 10 fois moins d'habitants, c'est-à-dire qu'il y a une trentaine d'élus pour 20 à 25 000 habitants.

**M. le Maire** entend les propos de M. Rabany, mais ajoute que c'est également vrai pour les députés, pour un certain nombre de représentations au sein de notre pays.

**M. Rabany** indique que pour une communauté de communes qui est la plus grande de France à vocation urbaine très forte, il y a un vrai problème, dans la mesure où elle devient une instance politique. Les syndicats intercommunaux ou à vocation multiple sont plutôt des structures à vocation technique. Aujourd'hui, les communautés de communes c'est une autre dimension et probablement l'avenir. Il pense que la solution passerait, malgré tout, pour une communauté de communes de 160 000 habitants d'aller au-delà de 4 élus par commune.

**M. le Maire** indique que sur ce principe là, il n'est pas en désaccord avec M. Rabany mais que la décision ne lui appartient pas. Il relaiera le problème.

**Mme Saunier** souhaite que le conseil municipal de Carrières soit informé lorsqu'il y a eu précédemment un conseil communautaire.

**M. le Maire** affirme, que dans la mesure du possible, cela sera fait.

Le conseil municipal, après vote au scrutin secret par 24 voix pour, 4 abstentions (MM Loiseau, Wauquier, Stopinski, Constantin), 5 conseillers n'ont pas pris part au vote (MM Rabany, Anjubault, Mmes Marcie, Louppe et Saunier),  
Sont élus à la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine :

- Membres titulaires : de Bourrousse Arnaud, Degrott Martine, Doll Thierry, Régnier Thierry ;
- Membres suppléants : Bellié Eliane, Bertin Gérard.

#### **04b) Etablissements publics de coopération intercommunale**

**M. Rabany** indique que son groupe, constatant l'absence d'ouverture aux élus minoritaires, ne prendra pas part au vote.

Le conseil municipal, après vote au scrutin secret 24 voix pour, 9 conseillers n'ont pas pris part au vote (MM Loiseau, Wauquier, Stopinski, Constantin, MM Rabany, Anjubault, Mmes Marcie, Louppe et Saunier),  
PROCEDE aux nominations des représentants pour les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) conformément au tableau ci-dessous :

Entité	Titulaires	Suppléants
S.I.V.O.M. de Houilles/Carrières-sur-Seine 5 titulaires 5 suppléants	de Bourrousse Arnaud Degrott Martine Bertin Gérard Lucas Claire Brouder Dominique	Le Bricon Bruno Sautreau Josiane Dussous Marie-Ange Doitteau Geneviève Dumont Elisabeth

Entité	Titulaires	Suppléants
S.I.V.U. (patinoire) 2 titulaires 2 suppléants	Degrott Martine Bertin Gérard	Lucas Claire Dussous Marie-Ange
S.I.V.O.M. de la Boucle 3 titulaires 3 suppléants	de Bourrousse Arnaud Degrott Martine Bertin Gérard	Sautreau Josiane Bellié Eliane Deneufve Claudine
S.I.V.O.M. des Coteaux de Seine 2 titulaires 2 suppléants	Degrott Martine Doll Thierry	Deneufve Claudine Valentin Jean-Pierre
S.I.V.O.M. de Saint-Germain-en-Laye section fourrière 2 titulaires 2 suppléants	Millot Michel Dussous Marie-Ange	Dehaut Yves Martin Daniel
Syndicat d'Assainissement Houilles, Carrières, Bezons, Chatou 2 titulaires 2 suppléants	Degrott Martine Deneufve Claudine	Valentin Jean-Pierre Lucas Claire
Syndicat Intercommunal des Lycées du District Scolaire de Sartrouville 2 titulaires 2 suppléants	Lucas Claire Dehaut Yves	Le Bricon Bruno Poletto Aldona
S.M.S.O. (Syndicat mixte d'aménagement de gestion et d'entretien des berges de Seine et de l'Oise) 1 titulaire 1 suppléant	Degrott Martine	Deneufve Claudine
S.I.G.E.I.F. 1 titulaire 1 suppléant	Brouder Dominique	Valentin Jean Pierre

**M. le Maire** indique qu'en ce qui concerne les représentants du SITRU, ceux-ci sont désignés par le Maire, il informe le conseil qu'il a choisi en tant que titulaires Mme Degrott, M. Régnier et lui-même et en tant que suppléant M. Valentin.

#### **05 – Désignation des délégués aux autres organismes :**

a) désignation d'un délégué au conseil d'administration des fermettes (Résidence des personnes âgées)

Le conseil municipal, après vote au scrutin secret par 24 voix pour, 8 abstentions (MM Loiseau, Wauquier, Stopinski, Constantin, MM Rabany, Anjubault, Mmes Marcie, Louppe), 1 conseiller ne prend pas part au vote (Mme Saunier)  
DESIGNE au **conseil d'administration des Fermettes** : Doitteau Geneviève

b) désignation de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants au conseil d'établissement du collège des Amandiers

Le conseil municipal, après vote au scrutin secret 24 voix pour, 8 abstentions (MM Loiseau, Wauquier, Stopinski, Constantin, MM Rabany, Anjubault, Mmes Marcie, Louppe) ,1 conseiller ne prend pas part au vote (Mme Saunier)  
DESIGNE au conseil **d'établissement du collège des Amandiers** :

Titulaires : Lucas Claire et Valentin Jean-Pierre

Suppléants : Dehaut Yves et Le Bricon Bruno

c) désignation de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants au conseil d'établissement du lycée les Pierres Vives

Le conseil municipal, après vote au scrutin secret 24 voix pour, 4 abstentions (MM Loiseau, Wauquier, Stopinski, Constantin,), 5 conseillers ne prennent pas part au vote (Mme Saunier MM Rabany, Anjubault, Mmes Marcie, Louppe)  
**DESIGNE au conseil d'établissement du lycée les Pierres Vives**  
Titulaires : Lucas Claire et Dussous Marie-Ange  
Suppléants : Poletto Aldona et Dehaut Yves

d) désignation d'un délégué au conseil d'établissement de la Roseraie  
 Le conseil municipal, après vote au scrutin secret 24 voix pour, 8 abstentions (MM Loiseau, Wauquier, Stopinski, Constantin, MM Rabany, Anjubault, Mmes Marcie, Louppe), 1 conseiller ne prend pas part au vote (Mme Saunier)  
**DESIGNE au conseil d'établissement de la Roseraie** : Bertin Gérard

e) désignation de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants à la Mission Locale  
 Le conseil municipal, après vote au scrutin secret 24 voix pour, 4 abstentions (MM Loiseau, Wauquier, Stopinski, Constantin,), 5 conseillers ne prennent pas part au vote (Mme Saunier, MM Rabany, Anjubault, Mmes Marcie, Louppe)  
**DESIGNE à la Mission Locale** :  
Titulaires : Valentin Jean-Pierre et Dumont Elisabeth  
Suppléants : Bellié Eliane et Dussous Marie-Ange

#### **06a) Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) fixation du nombre de membres titulaires :**

Chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement du Conseil d'administration du C.C.A.S. Présidé de droit par le maire. Ce conseil est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile, dans une proportion de 8 au minimum à 16 au maximum en plus du maire.  
 C'est le conseil municipal qui procède par délibération à la fixation du nombre d'administrateurs.

Le conseil municipal, à l'unanimité,  
 FIXE à 8 (huit) le nombre de membres élus et à 8 le nombre de membres représentants des associations.

#### **06 b) Centre communal d'action sociale : désignation des représentants du conseil municipal**

Les représentants du conseil municipal sont élus à la proportionnelle au plus fort reste.  
 Le Maire invite les groupes politiques à déposer leur liste de candidats. Elles peuvent comporter au maximum autant de noms que de sièges à pourvoir.  
 Une seule liste est proposée au vote.

Le conseil municipal a procédé au vote à bulletin secret, la liste des candidats a obtenu 33 voix, les représentants du conseil municipal au conseil d'administration du C.C.A.S élus sont :

- o Eliane Bellié, Gérard Bertin, Geneviève Doitteau, Jean-Pierre Valentin, Josiane Sautreau, Marie-Ange Dussous, Christiane Marcie, Patrick Loiseau

#### **07 - Associations loi 1901 : désignation des délégués**

Le conseil municipal, après vote au scrutin secret 24 voix pour, 9 conseillers abstentions (MM Loiseau, Wauquier, Stopinski, Constantin, MM Rabany, Anjubault, Mmes Marcie, Louppe et Saunier),  
**PROCEDE** aux nominations des délégués pour les associations ci-dessous :

Désignation	Titulaire	Suppléant
AMIS DU LIVRE 1 titulaire + 1 suppléant	Mugneret Nicole	Valentin Jean-Pierre
AMICALE DU PERSONNEL 2 titulaires - 1 suppléant	Martin Daniel Doll Thierry	Bellié Eliane
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS 3 titulaires	Bertin Gérard Dehaut Yves Brouder Dominique	
UNION SPORTIVE MUNICIPALE DE CARRIERES SUR SEINE (U.S.M.C.) 1 titulaire	Brouder Dominique	

#### **08 - Indemnités de fonction du maire et des adjoints : fixation du taux**

**M. le Maire** indique que le Conseil Municipal fixe le taux maximal d'indemnité du Maire et des adjoints en pourcentage de l'indice brut 1015 de rémunération de la fonction publique. Pour notre ville, les taux maximum sont les suivants :

- Pour le Maire : 65 % de l'indice 1015 majoré 820, soit 2.431,82 € ;
- Pour les adjoints : 27,5 % de l'indice 1015 majoré 820, soit 1.028,85 €.

Le bénéfice d'une indemnité de fonction est subordonné à une délibération expresse du conseil municipal qui fixe l'ensemble des indemnités de fonction allouées. L'enveloppe indemnitaire globale est constituée des indemnités pouvant être perçues par le Maire et les adjoints. Les conseillers municipaux qui seraient amenés à recevoir une délégation, pourraient percevoir une indemnité qui serait déduite de l'enveloppe indemnitaire globale. Les montants proposés sont les suivants :

Pour le Maire : l'indice de base est de 12,35 %, soit 462,04€,

- Pour le 1er adjoint en charge de l'Administration Générale, de l'Urbanisme et de l'Environnement : 65 %, soit 2.431,82 €,
- Pour les autres adjoints : 24,73 %, soit 925,22 €.

**M. Rabany** constate que le 1<sup>er</sup> adjoint est au taux du Maire. A son avis, cela n'est pas possible selon les textes. Il est écrit noir sur blanc, que pour notre ville les taux maximum sont les suivants : Maire 65 %, adjoints 27,5 %. Il ne peut pas voter cette délibération. Il signale qu'il pourrait y avoir des indemnités pour tous les conseillers municipaux. Il rappelle que le Maire de Houilles accorde une indemnité à chaque conseiller municipal pour permettre au groupe minoritaire de fonctionner, ainsi qu'un ordinateur portable et un téléphone portable par groupe.

**M. le Maire** indique que le projet de délibération a été validé par le contrôle de légalité de la Préfecture.

**M. Constantin** aimerait avoir l'avis de la Préfecture avec un texte de référence avec le compte-rendu du Conseil Municipal. Il est d'accord sur le fait qu'il y ait une enveloppe globale mais en ce qui concerne les adjoints il est très étonné. Son groupe va voter ces indemnités parce qu'elles nous apparaissent tout à fait normales, à partir du moment où des gens travaillent et s'investissent pour leur ville. Mais il ne comprend pas très bien pourquoi un adjoint bénéficie de l'indemnité du Maire.

**M. Loiseau** demande pourquoi, le Maire a souhaité avoir une indemnité de moitié par rapport à l'ensemble de ses adjoints mis à part un adjoint qui touchera une indemnité 5 fois supérieure.

**M. le Maire** indique que c'est un problème de rémunération. Comme pour sa part, il est son propre employeur, sa disponibilité est plus simple à gérer que celles de ces adjoints qui doivent négocier d'une manière plus ou moins forte avec leur employeur respectif. Tout le monde n'a pas le même contrat de travail, d'ailleurs parmi des adjoints certains sont retraités.

Il n'a jamais caché que le fait de postuler à la Mairie n'était pas une affaire d'argent. Il explique que la disponibilité des uns et des autres ne sera pas la même.

**M. Constantin** indique que ce qui est demandé au Maire c'est d'être présent, peu importe le niveau de ses indemnités mais pourquoi privilégier le 1<sup>er</sup> adjoint par rapport aux autres adjoints. Quand on est à la tête d'une commune, on sait qu'une certaine disponibilité est nécessaire.

**Mme Saunier** précise que lorsqu'elle était adjointe à l'Enseignement, elle a eu droit à des indemnités. Lorsque l'on est adjoint, on le fait parce que l'on a envie de s'investir pour sa commune. Les indemnités c'est pour vous indemniser de vos efforts, du temps passé. Une indemnité de 2.400 € correspond à un job à temps plein.

**M. le Maire** indique que s'ils en sont à savoir ce qu'il va toucher pour savoir comment va être dirigée la commune, c'est qu'ils ne vont pas bien loin. Le seul élément intéressant à regarder sera le travail qu'ils vont faire tous collectivement.

**Mme Saunier** indique qu'elle est opposée à cette délibération et qu'elle ne prendra pas part au vote et quitte le Conseil Municipal à 0h15.

**M. Constantin** indique qu'il ne peut voter la délibération telle qu'elle est présentée.

**M. le Maire** précise que ce qui est à approuver c'est le tableau.

**M. Rabany** votera contre parce qu'il n'a aucun élément de référence.

**M. Loiseau** indique que rien ne lui permet d'avoir un vote positif et qu'il votera contre.

**M. le Maire** rappelle qu'il a fait valider la délibération par la Préfecture.

Le conseil municipal, par 24 voix pour, 8 contre (MM Loiseau, Wauquier, Stopinski, Constantin, MM Rabany, Anjubault, Mmes Marcie, Louppe),

APPROUVE le tableau ci-après reprenant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal :

Fonction	Indice de base	Pourcentage de l'indice
Maire	1015 majoré 821	12,35
1 <sup>er</sup> adjoint : administration générale + urbanisme, environnement, travaux, voirie	Idem	65,00
Du 2 <sup>ème</sup> adjoint au 9 <sup>ème</sup> adjoint	Idem	24,73

Dit que ces dispositions prennent effet dès la date d'entrée en fonction des élus et qu'elles évolueront selon les augmentations générales de la fonction publique.

Dit que les crédits correspondants seront prélevés sur le budget communal de l'exercice en cours.

## Questions diverses

**M. le Maire** laisse la parole à M. Millot :

**M. Millot** indique que les établissements recevant du public (ERP) doivent être visités périodiquement par la Commission Communale de Sécurité. La périodicité est de 2, 3 ou 5 ans selon le type et la catégorie. Quand la Commission passe, le procès-verbal est valide pendant 2, 3 ou 5 ans. Il s'avère qu'après consultation des plannings de visite, 8 établissements recevant du public, la plupart des écoles souffrent d'un retard assez considérable puisque supérieur à 1 an. C'est inacceptable. S'il arrive un accident ou un incident dans un établissement recevant du public alors que le procès-verbal n'est pas valide, la responsabilité du Maire est engagée. Des affaires ont bien démontré que dès qu'il y a un problème dans ces ERP, la 1<sup>ère</sup> chose que le juge demande c'est d'avoir le procès-verbal de la Commission Sécurité. Tout est mis en œuvre pour que ce retard soit rattrapé dans les meilleurs délais.

**M. Loiseau** trouve que cette intervention a un petit côté « on sort les cadavres du placard » et demande pour quels établissements, la Commission Communale de Sécurité ne se serait pas réunie en temps et en heure et quels sont les délais de retard.

**M. Millot** précise que pour l'école maternelle des Alouettes, elle aurait dû être visitée au plus tard le 6 février 2007, l'église du Réveil Matin le 26 juin 2007, l'école Jacques Prévert le 26 juin 2007, le collège des Amandiers le 19 octobre 2007, la salle des Fêtes le 20 octobre 2007, la Roseraie le 9 novembre 2007, l'école maternelle Maurice Berteaux le 3 décembre 2007 et l'école maternelle Victor Hugo le 18 décembre 2007. Il indique que c'est la responsabilité du Maire de convoquer la Commission de Sécurité et que ce n'est pas aux pompiers. Le pompier fournit les éléments pour que la Commission soit réunie dans les délais de rigueur puisqu'il y a un planning et qu'il l'a sous les yeux.

**M. le Maire** ajoute les Plants de Catelaine le 22 mars 2008.

**M. Loiseau** constate que depuis le début de ce Conseil, il a entendu mettre en cause l'administration et cela le gêne un peu. La critique formulée s'adresse à 2 catégories de personnes : l' élu qui était en charge de la sécurité, et l'administration. Il trouve que pour un nouvel élu prenant en charge une administration, c'est une preuve de non solidarité qui est à remarquer.

**M. le Maire** indique qu'ils donnent des informations précises et incontestables. Le Conseil Municipal est public, il y a 33 élus issus de 5 formations politiques différentes, il a dit qu'ils seront transparents, ils le sont.

**M. Rabany** souhaite connaître le calendrier des prochains conseils.

**M. le Maire** indique qu'ils sont dans une situation d'extrême urgence parce qu'ils ont un budget à faire voter dans les délais les plus rapides, avant le 12 avril, sauf s'il obtenait une dérogation de la Préfecture. Il travaille sur la base d'un budget voté le 11 avril. L'intégralité des lignes budgétaires a été examinée au plus près et il est très vraisemblable qu'il

s'oriente vers un vote de budget en 2 temps. C'est sa volonté et celle de la majorité du Conseil Municipal. Il attend un accord préfectoral, de la même manière que pour les indemnités, pour qu'il puisse voter un premier budget limité au strict nécessaire, puis ensuite un budget supplémentaire. Ainsi ils auront un peu plus de temps pour analyser les dépenses à réaliser. Chacun des adjoints pourra prendre toute la mesure de sa tâche et il verra chacun d'entre eux pour qu'ils donnent leur avis. C'est un vrai travail d'équipe et chacun va pouvoir s'impliquer totalement dans sa gestion budgétaire. Il indique qu'ils seront informés dans les délais de la date, le mode de fonctionnement sera respectueux de chacun.

La séance est levée à 00h35.

Le Maire,

Arnaud de Bourrousse

La secrétaire de séance,

Eliane BELLIE